



j'ai payé l'amende avant de dénomer le conducteur

Par **flamaval13**, le **07/10/2020 à 11:51**

Bonjour ma fille s'est fait flaschée avec ma voiture j'ai d'abord payé l'amende (68euros) et je l'ai dénomé après. Elle vient de recevoir courrier l'en avertissant mais on lui réclame 45euros.

Ce qui fait que nous allons payer 2 fois??

pouvez vous également me dire a qui va être retiré le point.

Merci beaucoup pour votre prompte réponse

cordialement

Laurence

Par **Zénas Nomikos**, le **07/10/2020 à 12:11**

Bonjour,

en raison du principe de personnalité des peines, seul le coupable peut être puni.

Par **janus2fr**, le **07/10/2020 à 12:19**

Bonjour,

Si vous avez vraiment payé l'amende, cela vaut reconnaissance de l'infraction. La procédure aurait du s'arrêter là et les points auraient du vous être retirés.

Par **LESEMAPHORE**, le **07/10/2020 à 13:14**

Bonjour

[quote]

ma fille s'est fait flashée avec ma voiture j'ai d'abord payé l'amende (68euros) et je l'ai dénomé après.

[/quote]

Avez vous payé apres le delai de 35 jours de l'amende minorée ?

Ou avez vous consigné ?

Donnez moi les 2 numeros de contravention que je regarde .